Barème d'honoraires CIABAUD Immobilier au 1er janvier 2021 - Vente

Type de mandat: **Tous types de mandat**

Prix de vente	Valeur
< 30 000 €	3 000 €
30 001 € - 75 000 €	9 %
75 001 € - 110 000 €	7 %
110 001 € - 210 000 €	6.5 %
210 001 € - 400 000 €	5.5 %
> 400 000 €	5 %

Barème d'honoraires CIABAUD Immobilier au 1er janvier 2021 - Location & Gestion locative - Location

Montant maximal des honoraires de visite du bien, de constitution de dossier et de rédaction d'acte à la charge du locataire suivant la localisation du bien, montant TTC par m2 de surface habitable (décret du 1er août 2014) :
Zone très tendue : 12€
Zone tendue : 10€
Autre zone : 8€
Montant maximal des honoraires d'établissement de l'état des lieux d'entrée à la charge du locataire, montant TTC par m2 de surface habitable (décret du 1er août 2014) : 3€
Le barême concernant la gestion locative est de 7% TTC du loyer, ce montant pouvant évoluer avec la mise en place d'une garantie de loyers impayés.

Barème d'honoraires CIABAUD Immobilier au 1er janvier 2021 - Vente Immo Pro hors VEFA - Vente Immobilier Professionnel

Type de mandat: **Tous types de mandat**

Prix de vente	Valeur
200 000 € - 300 000 €	5 %
> 300 000 €	3.6 %

Barème d'honoraires CIABAUD Immobilier au 1er janvier 2021 - Location Immo Pro - Location Immobilier Professionnel

Type de mandat: **Tous types de mandat**

Loyer < 1000 HT	2 mois de loyer HT
Loyer > 1000 HT	15% du loyer annuel HT